



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## contribution climat-énergie

Question écrite n° 62215

### Texte de la question

M. Richard Dell'Agnola attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, sur la situation des locataires de logements anciens au regard de la taxe carbone. En effet de nombreux logements anciens sont chauffés par des équipements fonctionnant au gaz ou au fioul. La plupart de ces logements, qu'ils soient individuels ou collectifs, ne bénéficient pas de bonnes conditions d'isolation. Cette situation entraîne des déperditions d'énergie et donc une surconsommation énergétique. Les énergies fossiles comme le gaz et le fioul entrent naturellement dans le champ de la taxe carbone. Les locataires occupant ces logements anciens auront donc à régler une taxe supérieure liée à la faible isolation de leur logement combinée parfois à la vétusté des équipements de chauffage. Les travaux d'isolation et de remplacement des équipements de chauffage étant de la responsabilité et à la charge des propriétaires, il lui demande si des mesures sont envisagées à la fois pour ne pas pénaliser doublement les locataires (difficultés de chauffage et taxe carbone plus élevée) et pour inciter les propriétaires bailleurs à effectuer des travaux de mise aux normes de l'isolation et parfois, également, des équipements de chauffage.

### Données clés

**Auteur :** [M. Richard Dell'Agnola](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62215

**Rubrique :** Impôts et taxes

**Ministère interrogé :** Écologie, énergie, développement durable et mer

**Ministère attributaire :** Écologie, énergie, développement durable et mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 octobre 2009, page 10083

**Question retirée le :** 30 mars 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)